Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 54 (1959)
Heft: 3-4-fr

Artikel: Pour l'intégrité de la vieille ville de Schaffhouse
Autor: H.B.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-173725

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pour l'intégrité de la vieille ville de Schaffhouse

Au temps des Médicis, le peuple de Florence, dit-on, manifestait sur la voie publique pour ou contre la construction des palais dont la présence, aujourd'hui encore, marque le visage de cette ville. Et tout récemment, on s'en souvient pour s'en réjouir, les Bernois se sont réunis sur la place du Munster pour protester contre une première atteinte à l'intégrité de leur vieille ville.

Eh bien, c'est aujourd'hui le peuple de Schaffhouse qui a pris catégoriquement et clairement position en faveur du maintien du cœur de sa cité. Cette volonté s'est exprimée le 24 novembre 1957; les électeurs, avec une participation au scrutin de 83 %, ont approuvé ce jour-là, par 4155 oui contre 1770 non, le projet élaboré par le Conseil municipal.

Deux affaires étaient pendantes. D'une part une société anonyme avait acquis, en vue de bâtir un grand magasin plusieurs maisons à la Münstergasse, une des rues les plus charmantes de Schaffhouse, et avait demandé aux autorités l'autorisation de démolir toutes les façades et de reconstruire un grand immeuble approprié à sa destination commerciale. De son côté la Banque cantonale se proposait de démolir et de rebâtir son siège qui se trouve dans le voisinage du Schwabentorturm. L'un et l'autre projets constituaient une si grande menace que l'opinion publique en fut profondément alarmée. On se rappelait ce qui s'était passé en 1954: la municipalité avait été chargée d'étudier des mesures de protection de la vieille ville, en même temps que l'assainissement de celle-ci. Un concours pour la Banque cantonale avait été ouvert; mais son résultat avait suscité de violents remous. La querelle des conservateurs et des novateurs s'était fortement rallumée.

La Municipalité, longtemps paralysée, établit enfin un programme de protection et d'assainissement, lequel fut amplement discuté par le Conseil municipal et qui peut se résumer en six points:

1. De la protection et de l'aménagement de la vieille ville sont responsables les autorités, les propriétaires et les caisses hypothécaires.

2. L'aménagement doit satisfaire aux exigences actuelles des affaires pour les bureaux et du confort pour les locaux d'habitation.

3. On ne démolira ni édifices ayant une valeur d'art, ni des blocs de maisons. On veillera surtout à la sauvegarde des places caractéristiques et du tracé des rues et ruelles.

4. La municipalité est chargée de créer une commission de surveillance de la vieille ville, qui sera autorisée, le cas échéant, à consulter des experts.

5. Pour financer l'entreprise de protection de la vieille ville, un fonds sera constitué avec la participation des banques hypothécaires. Un appel de fonds sera adressé au public.

6. Quelque 200 maisons, des plus petites aux plus grandes, devront être assainies selon les normes ci-dessus fixées. Les dépenses seront supportées par les propriétaires, par la ville, et par les banques hypothécaires.

Ces propositions ont été commentées dans un message de la Municipalité, lequel contient un appel à l'opinion publique dont l'accent persuasif et chaleureux n'est pas habituel dans les textes officiels de nos parlements helvétiques. Le conseiller, M. Emile Schalch, qui est l'artisan principal du projet, conclut par ces mots:

« Notre programme s'inspire d'un idéal. Le maintien et la protection de la vieille ville est un devoir. Mais son assainissement ne l'est pas moins. Il faut équiper les vieilles demeures de façon moderne avec les instruments que le progrès technique met à notre portée. Ces deux devoirs ne sont pas exclusifs l'un de l'autre. Au con-

traire, ils témoignent ensemble de notre vitalité, de notre respect du passé, et de notre sens pour la réalité d'aujourd'hui et de demain. Le maintien et la protection de la vieille ville se situent dans la même ligne idéale que la création du musée de Tous-les-Saints, la restauration du Munster, celle de la maison du Chevalier, d'autres encore. Mais précisément, nous sommes liés par ces choses déjà accomplies; la tâche qui nous attend nous élève au-dessus de l'activité journalière et du train des affaires; elle s'impose à nous comme une absolue et fondamentale obligation. »

Le résultat de la votation de novembre 1957 est doublement heureux. Les électeurs dans leur grande majorité ont en effet approuvé une ligne de conduite inspirée par un haut idéal, et ils en acceptent les charges financières. D'autre part, l'accomplissement de ce programme dans le détail se fera avec l'aide de la commission ad hoc, dont la compétence et l'indépendance garantissent l'efficacité.

H. B.

Un immeuble moderne dans le vieux Schaffhouse

La maison « zum grossen Engel », qui avait d'heureuses proportions mais non un intérêt artistique marquant, ne pouvait être transformée en un grand magasin. Car il faut à un tel bâtiment des locaux non cloisonnés par des parois. On se décida donc à le démolir.

Un grand magasin ne peut évidemment pas se revêtir d'une façade moyenâgeuse. Et il fallait cependant le loger dans la vieille ville. Comment l'architecte trouverait-il moyen de résoudre le problème?

Problème ardu, en vérité. Pour certains, le droit d'user des matériaux modernes et de se conformer au style de l'époque va de soi, et il n'y a pas de raison de faire des concessions au passé. Pareille attitude est justifiée quand il s'agit d'un quartier moderne. Mais dans le cas présent c'est l'aspect même du cœur de la cité qui est en cause. Or, les autorités, de même que la grande majorité de la population schaffhousoise, sont décidés à préserver cet aspect et à ne pas laisser atteindre l'harmonie de l'ensemble.

Eh bien, l'architecte, respectueux de cet entourage précieux, a, sans avoir à se faire violence, cherché dans la simplicité et l'authenticité son inspiration. Tant pis si on lui adresse le reproche de n'être pas moderne.

La beauté d'une rue ou d'une place anciennes est faite de la pluralité et de la diversité de ses éléments. Chaque maison a son caractère individuel, qui rappelle la diversité des êtres humains formant une communauté. Pour appartenir à une communauté, chacun doit faire quelque sacrifice, sous peine de s'exclure, de devenir étranger. Dans la société des maisons, il faut aussi tenir compte de l'ensemble; comment? et dans quelle mesure? c'est affaire de goût, de tact. A l'architecte qui a conscience de ce fait incombe le devoir d'agir en conséquence.

Il doit résoudre le problème des façades, comme aussi celui de la toiture. A Schaffhouse plus qu'ailleurs, car de la Tour du Munot on domine la vieille ville, il importe de respecter l'aménagement des toits; de ne pas faire brèche dans l'unité régnante, élément de première importance du paysage urbain total. L'architecte du grand magasin en question a conçu le toit de manière à ne pas troubler l'harmonie de l'ensemble. Quant aux façades, il a recouru à une solution ingénieuse, dont l'adoption marque la bonne volonté du maître de l'ouvrage. En effet, les grands vitrages indispensables à un grand magasin sont reculés de la largeur d'un trottoir. Cet espace est abandonné au domaine public. Il en résulte que les passants